



NOTE(S)

LES MESURES SONT EN PIED-POUCE  
NE PAS MESURER SUR LES PLANS

NOTES DE DÉMOLITION

- D1 ÉLÉMENT À DÉMOLIR
- D2 ÉLÉMENT À CONSERVER
- D3 ÉLÉMENT À CONSERVER ET RELOCALISER
- D4 PORTE À DÉMOLIR
- D5 FENÊTRE À DÉMOLIR
- D6 REVÊTEMENT DE PLANCHER À DÉMOLIR
- D7 GARDE-CORPS À DÉMOLIR
- MUR À DÉMOLIR

NOTES DE DÉMOLITION

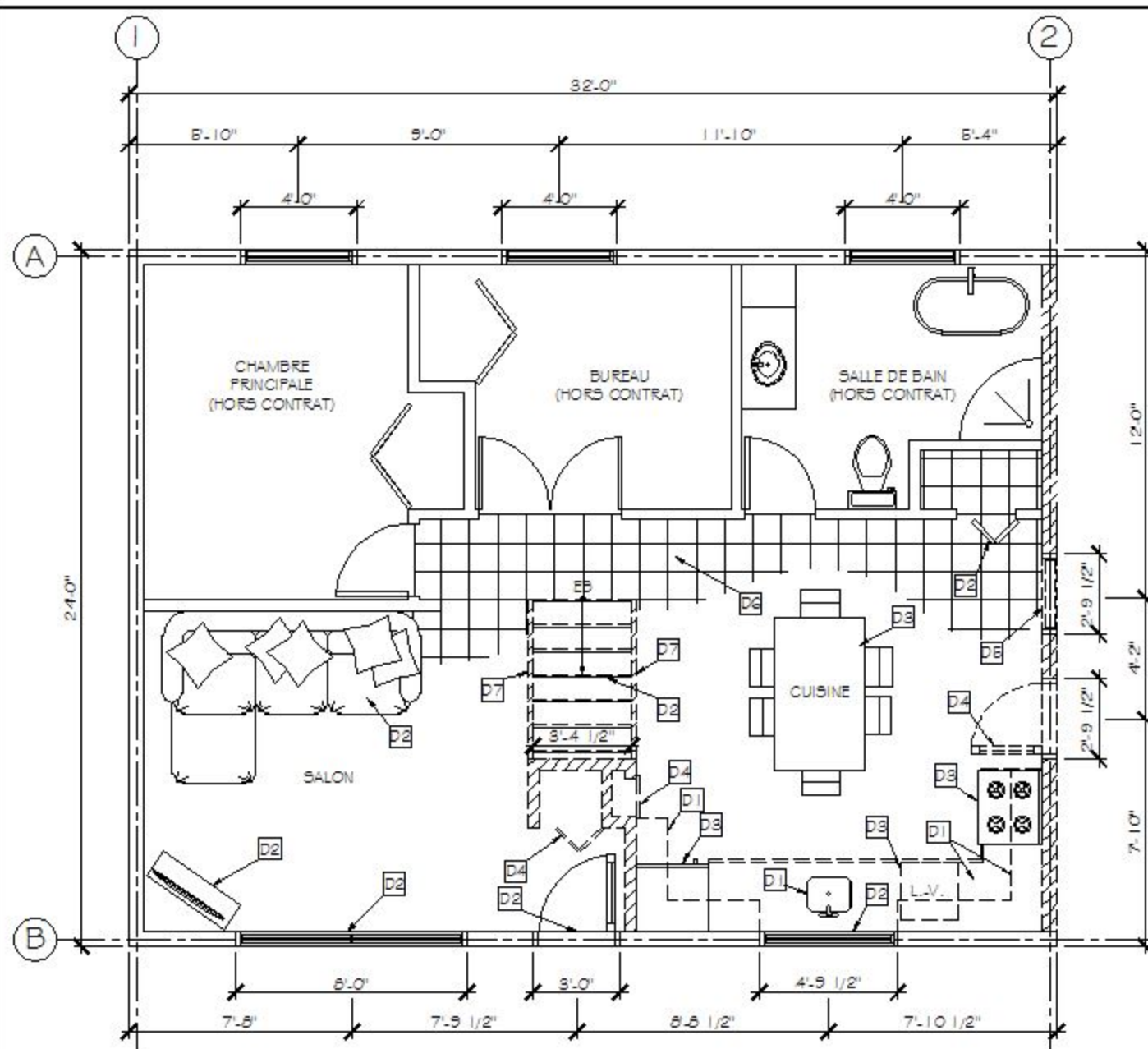
• LES OUVRAGES DE DÉMOLITION, MÊME S'ils NE SONT PAS TOUS INDICUÉS SUR LES DESSINS ALORS QU'ILS SONT NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX OU CONFORMES À L'INTENTION ET À L'ESPRIT DU CONTRAT, DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS COMME S'ils Y ÉTAIENT INDICUÉS ET DÉCRITS.

• PROTÉGER LES OUVRAGES EXISTANTS QUI DOIVENT DEMEURER EN PLACE ET LES MATÉRIAUX QUI DOIVENT ÊTRE RÉCUPÉRÉS. S'ils SONT ENDOMMAGÉS, LES REMPLACER OU LES RÉPARER IMMÉDIATEMENT À LA SATISFACTION DU CONSULTANT ET SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.

• PRÉVOIR DES SUPPORTS REMPOAIRES ADÉQUATS POUR LES PERCEMENTS, OÙ CELA EST NÉCESSAIRE LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR EMPÊCHER TOUT DÉPLACEMENT OU AFFAIBLISSEMENT DE L'EXISTANT

• S'IL ADVIENT QUE LES TRAVAUX DE DÉMOLITION PUISSENT CONSTITUER UN DANGER POUR LE BÂTIMENT OU POUR LES OUVRAGES ET SERVICES ADJACENTS, LES ARRÊTER ET EN AVERTIR LE CONSULTANT IMMÉDIATEMENT.

• L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉGALEMENT INCLURE, AU MONTANT DE SA SOUMISSION, TOUTS LES TRAVAUX DE PERCEMENT NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES DANS LES MURS, PLANCHER ET PLAFOND. LES PERCEMENTS DE 6" ET PLUS SERONT RÉALISÉS PAR L'ENTREPRENEUR ET LES PERCEMENTS DE MOINS DE 6" SERONT RÉALISÉS PAR LE SOUS-TRAITANT.



**2** DÉMOLITION REZ-DE-CHAUSSÉE  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

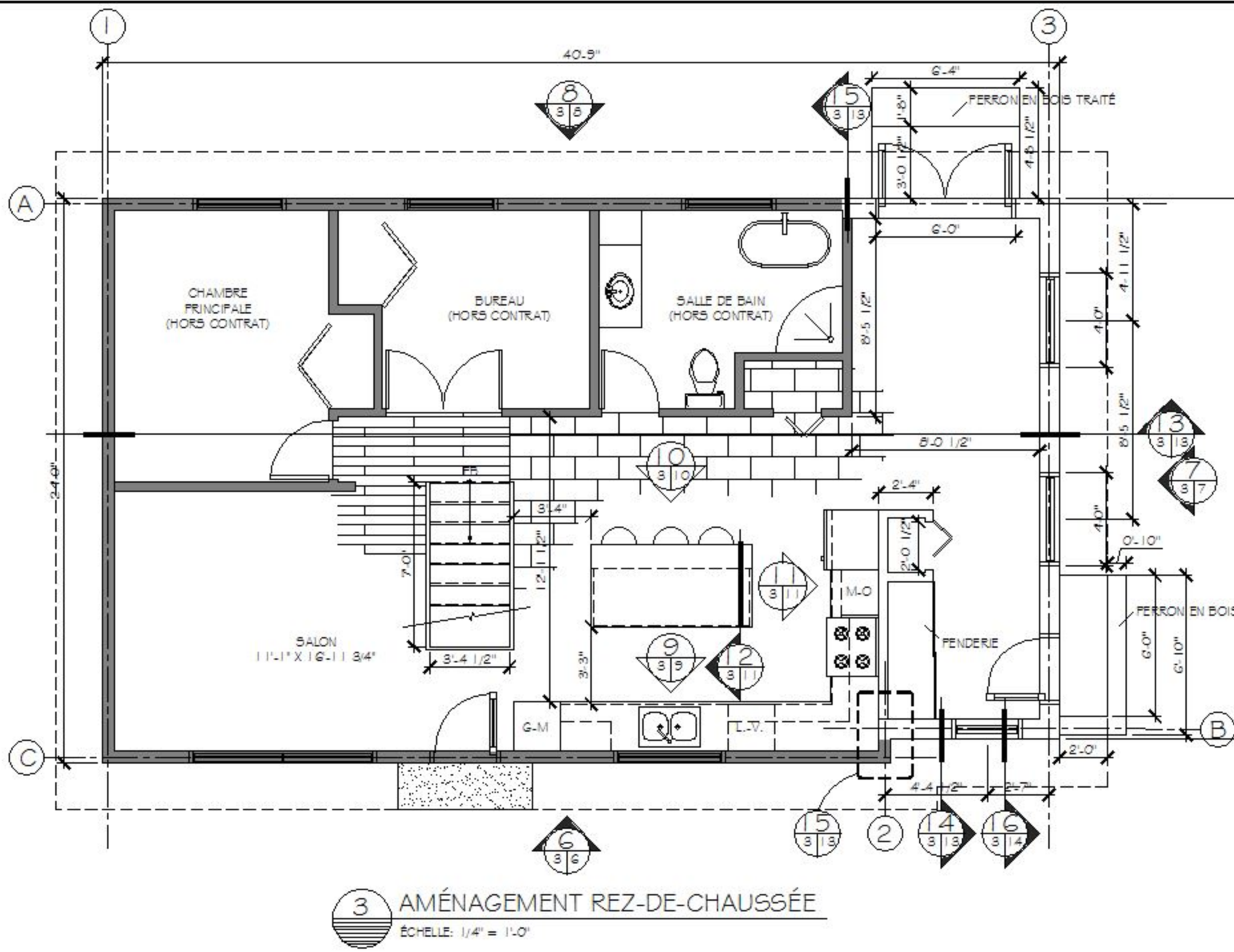
A: NO DÉTAIL OU COUPE  
B: NO FEUILLE OÙ EXIGÉ  
C: FEUILLE OÙ DESSINÉ

PROJET  
AGRANDISSEMENT DU  
100 RUE FABRE  
CHICOUTIMI-NORD (QC)

TITRE  
DÉMOLITION

DESSINÉ PAR  
TOMMY LAROUCHE

ÉCHELLE  
1/4" = 1'-0" A2  
DATE (AA-MM-JJ)  
2016-04-21 A14







*Au menu...*



